

<p>COMMUNE DE GENNES</p> <p><i>Nombre de Conseillers : En exercice : 12 Présents : 8 Votants : 9</i></p> <p><i>Date de convocation : 09/05/2025</i></p> <p><i>Date d'affichage : 19/05/2025</i></p>	<p>PROCES-VERBAL</p> <p>Le quinze mai deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Dominique HENRY, Michel JANNIN, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON</p> <p>Membres excusés : Jérôme VILLEQUEZ, procuration à Dominique HENRY</p> <p>Membres absents : Philippe GENILLOUX, Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,</p> <p>Participait également : Audrey CHOUFFE, Secrétaire de mairie</p> <p>Secrétaire de séance : Jean-Michel LHOMMÉE</p>
--	---

Ordre du jour :

- **Désignation** d'un secrétaire de séance
- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 3 avril 2025
- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : objectifs - lancement du processus de révision
- **Emplois saisonniers** : recrutement de deux jeunes en période d'été
- **Projet de City-stade** : avancement du projet, consultation des entreprises
- **Lotissement de l'Orée des Landes** : avancement du projet, suite des opérations
- **Questions budgétaires :**
 - Budget principal : ajustement des amortissements
 - Budget lotissement : décision modificative sur opérations d'ordre
- **PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)** : orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) – dernières phases et calendrier du PLUi avant son adoption.
- **FSL (Fonds de Solidarité Logement) et FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté)**
- **Intercommunalité** : travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux
- **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.
- **Questions diverses**

-
- **Désignation** d'un secrétaire de séance : Jean-Michel LHOMMÉE
 - **Délibération n°250501 : Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2025**

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025.

➤ **Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : objectifs** - lancement du processus de révision

La commune de Gennes dispose déjà d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), mais il doit être révisé, mis à jour et complété.

Le PCS est un plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées. Il prend la forme d'un document qui décrit **un diagnostic des risques, un recensement des enjeux et des moyens et un mode d'organisation communal**, avec plusieurs objectifs :

- Anticiper face aux risques sur la commune
- Réagir sereinement et efficacement en cas de crise
- Prioriser les actions
- Mobiliser progressivement les équipes municipales en fonction du risque

La mise en œuvre du PCS prévoit :

- Une répartition des rôles des élus et employés communaux
- L'activation du dispositif communal
- Des niveaux communaux de sauvegarde progressifs : veille, vigilance, mobilisation, sécurisation, sécurisation maximale (crise), et enfin post-crise

Le recensement des enjeux et des moyens comprend notamment

- Une identification des personnes vulnérables
- Une identification des personnes ressources, en particulier le personnel médical pouvant apporter un appui, mais aussi les entreprises disposant de matériel (travaux publics...). Un appel à volontaires sera prochainement diffusé.

Le Plan Communal de Sauvegarde est complété par le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**, diffusé auprès du public, qui décrit le dispositif : moyens d'alerte à connaître et identifier, où se réfugier, numéros de téléphone, différentes consignes de sécurité....

Le DICRIM est organisé en fiches de risques qui regroupent les consignes pour chaque risque :

- tempête,
- feu de forêt,
- attentat,
- neige-verglas,
- mouvement de terrain,
- sismique,
- transport marchandises dangereuses,
- risque industriel, avec PPRT risque Seveso du dépôt pétrolier en annexe,
- pandémie, canicule
- grand froid
- radon
- sécheresse

Les consignes sont identifiées par niveau de risque :

- pas de risque (veille)
- soyez vigilant
- soyez prudent
- mettez-vous en sécurité
- restez en sécurité
- retour à la normale

• **Délibération n°250502 : Recrutements en emplois saisonniers 2025**

Le maire indique qu'un surcroît de travail pendant la période d'été, notamment pour le désherbage et le nettoyage des rues du village et une aide à l'enlèvement des pavés qui se situent dans la cour de l'école maternelle, rend utile le recrutement de deux agents techniques temporaires durant deux semaines, dans la période du 7 au 18 juillet. Comme ces dernières années, ce travail en CDD pourrait être proposé en priorité à des jeunes du village.

Ce désherbage manuel permet d'éviter le recours à tout produit phytosanitaire pour l'entretien des espaces communaux. Ce travail peut être complété par d'autres tâches d'accompagnement des travaux des agents communaux, en fonction des besoins sur cette période.

Le conseil municipal, considérant la nécessité d'effectuer ces recrutements, décide unanimement de publier une offre d'emplois temporaires et de conclure des Contrats à Durée Déterminée à titre d'adjoints techniques pour ces périodes. Il charge le maire d'effectuer les démarches en ce sens.

Une annonce sera diffusée à l'issue du Conseil municipal, et les réponses sont attendues pour le 30 mai. S'il y a plus de deux réponses il sera procédé à un tirage au sort.

➤ **Projet de City-stade – terrain multisport** : avancement du projet, consultation des entreprises

La municipalité a officiellement lancé l'appel d'offres pour la création d'un CITY PARK sur le site de l'actuel terrain de tennis.

Cet espace aura pour vocation à devenir un lieu polyvalent et accessible à tous, permettant la pratique de différentes activités sportives, à savoir : LE VOLLEY-BALL, LE BASKET, LE BADMINTON, LE TENNIS-BALLON, AINSI QUE LE TENNIS. L'appel d'offre ne comporte qu'un seul lot qui comprend l'équipement multisports conforme au programme que nous avons annexé au règlement de consultation.

La consultation des entreprises est ouverte jusqu'au vendredi 6 juin à 17H00.

Nous avons attiré l'attention sur un point technique important : les travaux se dérouleront sur le terrain de tennis existant, dont la structure actuelle est composée d'un ENROBE RECOUVERT D'UNE FINITION DE TYPE MOQUETTE. La municipalité prendra en charge la DEPOSE PREALABLE DE CETTE MOQUETTE. En revanche, l'enrobé, lui, sera STRICTEMENT CONSERVE et mis à disposition EN L'ETAT.

Cela signifie que les entreprises intéressées par le marché doivent intégrer cette contrainte dans leur offre. Elles RECONNAISSENT, EN DEPOSANT LEUR CANDIDATURE, AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CETTE CONDITION et ne pourront FORMULER AUCUNE RESERVE à ce sujet. Il leur incombera d'ADAPTER LEURS PROCEDES DE FIXATION en conséquence, notamment pour l'installation des structures multisports, en tenant compte des caractéristiques du sol existant.

La commission d'appel d'offres sera convoquée prochainement pour examiner les candidatures reçues et procéder à l'analyse des offres.

Éléments rapportés par Jean-Michel Lhommée

➤ **Lotissement de l'Orée des Landes** : avancement du projet, suite des opérations

Tout d'abord, le GEOMETRE EST RECEMMENT INTERVENU SUR SITE pour établir le PLAN DE BORNAGE DEFINITIF des différentes parcelles. Ce plan a été TRANSMIS AU SERVICE DU CADASTRE afin d'obtenir la VALIDATION OFFICIELLE et l'ATTRIBUTION DES NUMEROS DE PARCELLE. Dès que cette validation sera effective, NOUS POURRONS ENGAGER LA VENTE DES PARCELLES concernées.

Parallèlement à cette démarche, nous engageons un MODIFICATIF DU PERMIS D'AMENAGER sur trois points spécifiques du règlement :

1. ARTICLE 11 – ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT DE LEURS ABORDS
Nous proposons **de SUPPRIMER LA PHRASE SUIVANTE dans** le paragraphe relatif à la toiture : « Les faitages seront parallèles aux voies publiques de desserte de la parcelle ». Cette suppression vise à assouplir les contraintes architecturales et laisser davantage de liberté aux futurs constructeurs.
2. PAGE 4 – PARAGRAPHE SUR LES RECLUS DE SECURITE VIS-A-VIS DE LA FORET
Dans le passage suivant : « Par mesure de sécurité, toute construction (sauf annexes SEPARÉES et piscines) devra s'imposer avec un recul de 30 ml par rapport à la première lignée d'arbres de la forêt voisine... ». Nous proposons de REMPLACER LE MOT "SEPARÉES" PAR "NON HABITÉES", ce qui rendra le texte plus clair et conforme à l'esprit initial de la règle.
3. PARCELLE DEDIEE A CARRE DE L'HABITAT : La PARCELLE DESTINEE AU PROJET DE CARRE DE L'HABITAT a été LEGEREMENT AJUSTEE, suite à un LEGER DECALAGE DU CHEMINEMENT PIETON.
LA SURFACE ATTRIBUEE AU PROJET RESTE INCHANGE, et cette modification n'a aucune incidence sur le contenu ni sur la faisabilité du programme prévu.

Ces ajustements permettent de clarifier et de moderniser certaines dispositions du permis d'aménager, tout en maintenant les exigences de sécurité et de qualité architecturale du lotissement.

Éléments rapportés par Jean-Michel Lhommée

● **Délibération n°250503 : Décision Budgétaire Modificative du Budget annexe Lotissement – DM1**

Le Conseil municipal après présentation décide à l'unanimité d'adopter une Décision Budgétaire Modificative du Budget Lotissement (DM1) relative aux opérations d'ordre :

- dépenses de fonctionnement :
+ 20 000,00 € au compte 608 chapitre 43 « Frais accessoires, commissions sur emprunts »

Repris sur le suréquilibre de la section de fonctionnement

- **PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)** : orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) – dernières phases et calendrier du PLUi avant son adoption.

Le PADD du PLUi, débattu déjà au printemps 2023, est amendé suite aux différentes rencontres en comités de secteurs, réunions communales, et travaux sur la partie réglementaire du PLUi, avec une sécurisation juridique. Il sera de nouveau débattu en Conseil communautaire le 26 juin prochain.

Ce document fixe les orientations générales du PLUi : politiques d'aménagement, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, orientations pour l'habitat, les transports et déplacements, les réseaux d'énergie, les communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs... Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. En résumé il expose le projet politique de la collectivité.

Par ailleurs une réunion du Comité de secteur Plateau a récemment abordé plusieurs points :

- Les risques identifiés sur le territoire :
 - Risque karstique
 - Risque pluvial : ruissellement des eaux, débordement de cours d'eau
 - Risque de remontée de nappes phréatiques
 - Risque de chutes de blocs rocheux
 - Risque de glissements de terrain (notamment sur zones de marnes en pente)

La commune de Gennes n'est pas directement concernée par ces risques pour les zones constructibles.

- Le volet « Patrimoine »

Le but est de repérer les éléments patrimoniaux dans notre commune (notamment les murets pierres ...). Ces éléments seront intégrés dans des typologies spécifiques, comportant des règles et des dispositions particulières. Lorsqu'un élément est identifié comme patrimonial, toute démolition est interdite.

- EVP / EBC (Espaces Verts Protégés / Espaces Boisés Classés)

L'objectif est préserver les espaces verts et éviter les coupes systématiques ou abusives.

A noter que ces interventions (coupes d'arbres) sont bien soumises à autorisation (déclaration de travaux), via un formulaire CERFA. C'est la mairie qui instruit et délivre ces autorisations, selon les règles en vigueur.

Afin de compléter le travail de repérage pour le PLUi, UN TOUR DE LA COMMUNE AVEC CERTAINS ELUS SERA ORGANISE A GENNES LE SAMEDI 24 MAI de 10h00 à midi. Objectif : REPERTORIER LES ESPACES VERTS A PROTEGER ET LES MURETS EN PIERRE SECHE susceptibles d'être intégrés dans le document d'urbanisme.

A noter qu'une réunion publique de présentation du futur PLUi sera organisée à Gennes. Nous vous tiendrons informés dès la date retenue.

Le PLUI parvient ainsi en fin de phase d'étude, qui sera suivie de la phase d'approbation : arrêt du projet prévu à l'automne 2025, puis consultation des personnes associées et mis en enquête publique, pour une approbation prévue en 2026.

Eléments rapportés par Jean-Michel Lhommée

• **Délibération n°250504 : Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en difficulté (FAAD)**

Après présentation et débat sur les deux mécanismes financiers proposés par le Département du Doubs dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) :

- Le Conseil municipal décide de répondre favorablement au Fonds de Solidarité Logement pour un montant de 250 euros.

Décision adoptée : 7 voix pour, 0 abstentions et 2 contre.

- Le Conseil municipal décide de répondre défavorablement au Fonds d'Aide aux Accédants à la Propriété en Difficulté

Décision rejetée : 0 abstentions, 0 voix pour, et 9 contre.

➤ **Intercommunalité** : travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux depuis le 3 avril

- 4 avril : musée de Nancray, présentation du programme 2025
- 8 avril : Pipe-line SFPLJ, réunion de préparation d'un exercice de sécurité en préfecture
- 8 avril : Syndicat plateau, Conseil syndical à Gennes
- 10 avril : PLUi, concertation en comité de secteur Plateau
- 10 avril : GBM conférence des maires
- 10 avril : GBM Conseil communautaire
- 14 avril : Syndicat du plateau réunion sur mise en commun de moyens entre communes
- 15 avril : musée de Nancray, Conseil syndical
- 15 avril : Syndicat du marais, Conseil syndical
- 17 avril : Bibliothèque visite des zones humides avec syndicat du marais
- 18 avril : Course cycliste classic GBM
- 18 avril : PLUI réunion publique à Nancray
- 29 avril : PLUi permanence « Orientations d'Aménagement » à Saone
- 30 avril : GBM commission des finances
- 6 mai : rencontre avec le responsable « attractivité » de GBM
- 7 mai : Plan Communal de Sauvegarde, réunion technique avec Groupama
- 10 mai : Trail des forts
- 12 mai : Syndicat du plateau Délégation de Service Public
- 13 mai : Syndicat du plateau réunion avec le collège pour l'Ecole de musique
- 14 mai : SCOT réunion publique à Saône

➤ **Commissions et groupes-projets** : avancement des projets en cours, présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner.

• **Bibliothèque** :

Le groupe bibliothèque prépare le projet d'animations prévu à l'automne sur le thème « histoire de l'eau », du 22 septembre à fin novembre :

- fresque de la biodiversité
- travail sur la mare forestière
- théâtre jeux de rôle (biodiversité)
- expo « biodiversité et zones humides »
- film documentaire et débat

Pour cette préparation, une visite des zones humides, de la mare forestière, des dolines et des grottes a été organisée avec une personne du syndicat du marais. Et un apéro-dinatoire est organisé à la bibliothèque en préparation du théâtre jeux de rôles avec les animateurs.

Éléments rapportés par Dominique Henry

• **Correspondants défense**

Une réunion des correspondants défense communaux (Anne-Sophie Parriaux) a été organisée récemment par le Ministère des Armées pour aborder les enjeux de défense et de sécurité dans le département. L'appui que peut apporter l'armée aux communes (information, cérémonies, expositions...) a également été présenté.

Éléments rapportés par Anne-Sophie Parriaux

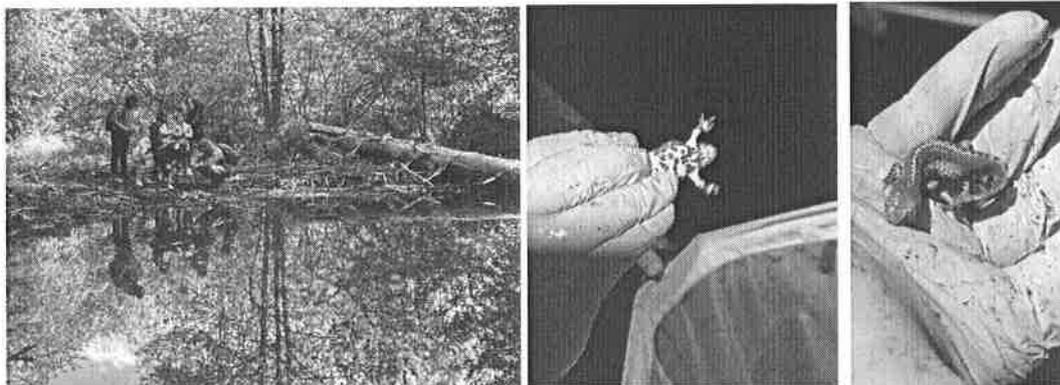
• **Questions et informations diverses**

• **Mare forestière**

La fédération de chasse... pêche ! La fédération de chasse, à l'initiative de la réhabilitation de la mare forestière route des Landes, a réalisé une opération nocturne de pêche pour identifier les espèces présentes dans la mare, estimer le nombre d'individus et relever leur stade de développement (œuf, larve, adulte). Résultat impressionnant : grenouille verte, triton alpestre et/ou triton palmé, et crapaud sonneur à ventre jaune, espèce menacée et protégée ! Une présence d'ancienne ponte a été constatée.

Visite de tous les enfants de l'école à la mare forestière. Un des accompagnants, parent d'élève biologiste que nous tenons à remercier, a pu compléter les explications des enseignants. Et la chance a permis de capturer (notamment) un crapaud sonneur à ventre jaune... vite relâché, ainsi que divers insectes.

L'histoire ne dit pas si c'était le même crapaud sonneur à ventre jaune ou son cousin.



- **Projet de liaison vélo Gennes-Montfaucon**

Un rendez-vous sur place est organisé avec le maire et des conseillers municipaux de Montfaucon pour lancer un projet de liaison vélo qui passerait par le chemin du Groseillier, la croix, la corne du bois, le chemin des américains pour relier Gennes à Montfaucon à vélo (ou à pied) dans des conditions moins acrobatiques qu'aujourd'hui

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 14/04/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0003 – Division de terrain en vue de l'installation d'un centre de flux télécom – rue du Vieux Tilleul – parcelle cadastrée AA 157

Le 12/05/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0005 – Edifier un portail et une clôture – rue de l'Enclos – parcelles cadastrées AA 210 et AA 211

Le 12/05/2025 : déclaration préalable 025 267 25 C0006 – Edifier une cabane pour enfants – Le Haut du Crot – parcelle cadastrée AB 150

Date du prochain Conseil municipal

Jeudi 26 juin 2025 à 20h

Les délibérations n°250501 à n°250504 ont été examinées au cours de cette séance.

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
	